

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Molsheim

Membres en fonction : 49

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
COMPTE-RENDU**

Séance du 29 avril 2024

Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE.

Étaient présents : Mesdames Sabine BIERRY, Viviane BOLLORI, Christiane CUNY, Monique GRISNAUX, Olivia GUILLOTIN, Sabine KAEUFLING, Martine KWIATKOWSKI, Sylvie KROUCH, Murielle LANGNER, Alice MOREL, Virginie PACLET, Patricia SIMONI, Nadège WOLF.

Messieurs Jean Louis BATT, Patrick BENOIT, Laurent BERTRAND, Denis BETSCH, Marc DELLENBACH, Gérard DESAGA, Emile FLUCK, Marc GIROLD, Guy HAZEMANN, François HEIM, Alain HUBER, Gilbert IBARS, Alain JEROME Ervain LOUX, Romain MANGENET, Jaques MICHEL, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Philippe PFISTER, Philippe REMY, Pierre REYMANN, Marc SCHEER, , Jérôme SUBLON, André WOLFF, André WOOCK.

Avaient donné procuration : Mesdames Pascale MATHIOT. Messieurs Patrick APPIANI, André MEYER, Maurice GUIDAT Hubert HERRY, Alain FERRY, Alain GRISE.

Excusés : Christiane OURY, Pascal ZIMBER Nicolas BONEL Martine HEROS-JORDAN Thierry SIEFFER

Suppléants présents : Messieurs Jean COURRIER, Olivier DOMINIQUE, Raymond GRANDGEORGE, Serge GRISLIN, Jean Paul HUMBERT, Yves MATTERN, Pierre MOYON, François SCHEPPLER

Suppléants excusés : Madame Claudine BOHY Elisabeth GEWINNER. Messieurs Yves JAUDON, Pierre GEISLER, Etienne HALTER

Assistaient à la réunion : Mesdames Michèle STRASBACH, Audrey STUDER

Messieurs Jean-Sébastien LAUMOND, Tom SPACH.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal du 18 mars 2024
- 2) Décisions du bureau du 8 avril 2024
- 3) Communications
- 4) PLUI : Débat sur les orientations du PADD
- 5) Etudes naturalistes dans le cadre de l'élaboration du PLUI : Choix du bureau d'études
- 6) Moto Club Vallée de la Bruche : Demande de subvention 2024
- 7) Ville de Schirmeck : Demande de subvention animations estivales

- 8) Amicale de l'École de musique intercommunale Haute-Bruche :
Subvention stage de musique à Saales
- 9) Sportive de haut-niveau – Demande de subvention
- 10) Fonds de solidarité : SOLBACH
- 11) Journées du pastoralisme : Approbation du plan de financement et
demande de financement
- 12) Vente de bois : Fixation de prix
- 13) Site MAF : Mise à jour du plan de financement
- 14) Signature des contrats d'électricité et de gaz pour 2026
- 15) Divers

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2024

Le procès-verbal de la séance de Conseil de communauté du 18 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des délégués communautaires

2) DECISIONS DU BUREAU DU 08 AVRIL 2024

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **2 223 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **6 000 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **142 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : ADAPTATION

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **1 105 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

ENTRETIEN DES BATIMENTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à :

- L'entreprise MEA pour le remplacement du variateur de fréquence du four de la salle polyvalente de La Broque pour un montant de 1090.50 euros HT
- L'entreprise SECUFORMED pour la mise en conformité des équipements incendies (alarmes, extincteurs, trappes de désenfumage) pour un montant total de 5 501.41 euros HT décomposé ainsi :
 - o Maison de la vallée : 846.05 euros HT
 - o Club House Barembach : 271.70 euros HT
 - o Hall des sports Schirmeck : 724.56 euros HT
 - o Hall de tennis : 1 376.28 euros HT
 - o Maison de services de Saales : 729.80 euros HT
 - o Salle polyvalente La Broque : 1 553.02 euros HT
- L'entreprise DF Clôtures pour le remplacement du portail et de la clôture du jardin des enfants au musée Oberlin, pour un montant de 1 712 euros HT ainsi que la pose d'une clôture pour 1 885 euros HT
- L'entreprise C2S pour le contrôle du sol du terrain de football synthétique de Barembach pour établir un diagnostic avant travaux, pour un montant de 5 414 euros HT
- L'entreprise SOPRASSISTANCE pour la recherche de fuites à la salle polyvalente de La Broque pour un montant de 540 euros HT
- L'entreprise ANDLAUER pour des travaux sur la PAC de la salle polyvalente de La Broque pour un montant de 1 439.12 euros HT

3) COMMUNICATIONS

- M. le président rappelle la conférence des maires du jeudi 02 mai, avec présentation des dossiers de la CEA
- M. le président rappelle l'importance de compléter les tableaux pour la COP départementale avant la fin de la semaine
- M. le président présente le résultat des votes des communes sur le transfert de la compétence eau-assainissement : le projet de transfert est adopté, le vote contre n'ayant pas atteint la minorité de blocage.
- Audrey STUDER présente la démarche Hel'eau la Bruche
- Monsieur le président fait état d'un courrier du directeur du centre aquatique BOISEO qui propose de ne pas augmenter les tarifs d'entrée en 2024
- M. le vice-président Marc Scheer annonce le recrutement de Laurent Leipelt par voie de mutation, en tant que chargé de coopération CTG

4) PLUI : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, Monsieur le Président rappelle le calendrier de travail et les prochaines échéances. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui constitue le projet de territoire à horizon 2050 a été présenté au cours des dernières semaines dans les 26 conseils municipaux des communes. Stéphane Hamm de l'ADEUS a présenté les orientations du PADD pour en débattre en conseil communautaire ainsi qu'une synthèse des remarques émises par les communes sur le projet.

Les élus font part de la qualité des débats lors des conseils municipaux et de leur intérêt pour les objectifs du PADD.

Suite au débat, le PADD est complété par un ajout concernant l'importance du projet de contournement de Rothau pour le territoire ainsi que le caractère stratégique de l'aménagement du secteur des anciennes filatures Scheidecker et de la gare de Lutzelhouse-Muhlbach.

5) ETUDES NATURALISTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUi : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

VU la délibération du conseil de communauté en date du 19 décembre 2022 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche,

VU la délibération du Conseil de communauté du 19 décembre 2022 relative au choix du prestataire et à l'organisation des missions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche,

VU les résultats de la consultation de bureaux d'études spécialisés,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer le marché en procédure adaptée :

Études naturalistes - élaboration du PLUi de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, attribué à l'entreprise CLIMAX pour un montant total maximal HT de 40 081 € soit 48 097.20 euro TTC.

Les sommes nécessaires au paiement sont inscrites au Budget primitif 2024.

6) MOTO-CLUB DE LA VALLE DE LA BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de Monsieur le Président du Moto-Club de la Vallée de la Bruche en date du 7 mars 2024.

Le Moto-Club de la Vallée de la Bruche organise, le 21 avril 2024, le Championnat de Ligue Grand Est de moto-cross sur son terrain à Bourg-Bruche.

Le coût global de cette manifestation est évalué à **42 000,00 €** et la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est sollicitée à hauteur de **2 000,00 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à cette association la somme de **2 000,00 €**.

7) VILLE DE SCHIRMECK : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Président présente la demande de subvention de la ville de Schirmeck pour l'organisation d'animations estivales Cirk'En Rue durant les vacances d'été.

Ces animations ludiques et interactives sont proposées gratuitement et se déroulent durant 4 mercredis au parc de Bergopré.

Le public est estimé à environ 400 personnes à la journée.

La demande est de 1 000 € sur un budget prévisionnel total de 18 470 euros.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser la somme de 1 000 euros à la commune de Schirmeck pour l'organisation du festival Cirk'En Rue,

PROPOSE qu'une réflexion soit menée afin de déterminer une politique culturelle globale à l'échelle de la communauté de communes, en particulier sur la période estivale.

8) AMICALE DE L'EMIHB : DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Le 25^{ème} stage de piano, guitare, guitare basse et batterie sera organisé à Saâles du 08 au 12 juillet 2024. Ce stage est organisé par l'Amicale de l'EMIHB.

Une subvention d'un montant de **2 000,00 €**, sur un budget prévisionnel de **54 864 €** est sollicitée auprès de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Mme Sabine Bierry, vice-présidente de l'EMIHB, ayant quitté la salle,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'Amicale de l'EMIHB, une subvention de **1 500,00 €**.

La somme nécessaire au paiement est inscrite au compte 6574 au Budget Primitif 2024.

9) SPORTIVE DE HAUT-NIVEAU : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Président présente au Conseil la demande de subvention de Mademoiselle Morgane WOLFF domiciliée à Russ.

Elle est licenciée à l'amicale de tir Saint Hubert de Wisches et a intégré le pôle France en septembre 2023 au CREPS de Strasbourg. Elle est inscrite sur la liste ministérielle des sportifs de haut-niveau espoir depuis septembre 2023 et à ce titre, elle participe aux championnats de France ainsi qu'aux sélections nationales qui permettent d'accéder à des compétitions internationales.

Elle sollicite une subvention pour acquérir un nouvel équipement dont le coût total est de 2102 euros.

Nadège Wolf ayant quitté la salle,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **De soutenir** Mademoiselle Morgane WOLFF,
- **De verser** une subvention exceptionnelle d'un montant de **500.00 €**.

REAFFIRME, que la participation de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ne pourra être versée qu'en cas de qualification pour participer au championnat de France.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 65748 « Divers » du Budget Primitif 2024.

10) FONDS DE SOLIDARITE : SOLBACH

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 octobre 2020 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

VU la demande de la commune de Solbach,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2024 :

- **SOLBACH : Aménagement du grenier de la mairie** - Par délibération en date du 17 mars 2023, Monsieur le Maire sollicite une aide de **3 302 €** sur un montant total de 6 604 € HT. Le montant des subventions est évalué à 0.00 €, la commune de Solbach apporte les **3 302 €** restants.
- **SOLBACH : Pose d'un colombarium au cimetière** - Par délibération en date du 9 juin 2023, Monsieur le Maire sollicite une aide de **4 650.25 €** sur un montant total de 9 300.50 € HT. Le montant des subventions est évalué à 0.00 €, la commune de Solbach apporte les **4 650.25 €** restants.
- **SOLBACH : Pose de caniveaux** - Par délibération en date du 01 mars 2024, Monsieur le Maire sollicite une aide de **14 993.50 €** sur un montant total de 29 987 € HT. Le montant des subventions est évalué à 0.00 €, la commune de Solbach apporte les **14 993.50 €** restants.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 204 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2024.

11) JOURNEES DU PASTORALISME

Les Rencontres nationales du pastoralisme organisées par l'association française du pastoralisme auront lieu du 25 au 27 septembre 2024 dans la vallée de la Bruche et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

Le thème est : « Massif des Vosges : terre de pastoralisme ».

Les visites et échanges qui auront lieu dans notre vallée montreront l'engagement collectif au service d'un pastoralisme multifonctionnel.

Considérant que cet évènement est une vitrine intéressante pour montrer au plan national la politique menée par la communauté de communes de la vallée de la Bruche,

Considérant le plan de financement qui fait apparaître un budget total de 40 000 euros relatif aux outils de communication à construire pour cet évènement,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'évènement

AUTORISE le président de la communauté de communes à solliciter des subventions auprès de différents partenaires : Crédits Massif des Vosges (Etat), Région Grand Est, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Collectivité Européenne d'Alsace.

DELEGUE au bureau le suivi de l'opération et la validation des phases ultérieures de mise en œuvre du projet.

12) VENTES DE BOIS : FIXATION DE PRIX

Les travaux d'entretien de diverses parcelles intercommunales génèrent des coupes de bois pouvant être valorisées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE DELEGATION au président pour procéder à la vente du bois issus des travaux d'entretien des parcelles intercommunales d'essences variées (érable, frêne, tremble principalement) ;

FIXE le prix de vente du bois de chauffage à 30€ du m3 bord de route;

AUTORISE le président à consulter différents prestataires pour la vente du bois énergie et à sélectionner le plus offrant.

13) SITE MAF : MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT

VU les délibérations du conseil de communauté en dates du 17 avril et du 17 juillet 2023 relatives au permis d'aménager du site de la MAF (friche de la Petite Feing à Wisches)

VU la délibération du conseil de communauté en date du 16 octobre 2023 décidant de confier au bureau M2i une mission de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation du site de la MAF

VU le permis d'aménager accordé le 18 décembre 2023,

VU la délibération du conseil communautaire du 19 février 2024 approuvant l'avant-projet,

VU le dossier PRO présenté par le bureau M2i, précisant ainsi la décomposition des travaux à réaliser :

- Travaux préparatoires 3 800,00 € HT
- Terrassements généraux 72 340,00 € HT
- Assainissement pluvial 81 580,00 € HT
- Bordures et caniveaux 14 145,00 € HT
- Revêtements de surface 33 530,00 € HT
- Régie, signalisation, parachèvements 14 170,00 € HT
- Réseaux secs 69 825,00 € HT

Auquel il convient d'ajouter :

34 813,64 € HT pour la pose d'un transformateur électrique et les 11 020 € HT de frais de maîtrise d'œuvre ;

Soit un montant total de **335 223,64 € HT**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le dossier PRO du programme de travaux présentés,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

AUTORISE Monsieur Jean Bernard PANNEKOECKE, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche à solliciter les aides de l'Etat au titre de la DETR ou du Fonds vert, les aides du Conseil régional Grand Est et de la CeA;

AUTORISE Monsieur Jean Bernard PANNEKOECKE, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, à lancer les procédures de marché ;

DONNE délégation au Bureau pour suivre l'ensemble de l'opération et attribuer les marchés à l'issue de la procédure.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le programme « MAF ».

14) SIGNATURE DES CONTRATS DE FOURNITURE DE GAZ ET D'ELECTRICITE POUR 2026

Les tarifs réglementés de vente de l'électricité, pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA et de gaz, pour les sites dont la consommation est supérieure à 30 000 kWh/an, ont été supprimés au 31 décembre 2015. La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche fait partie des consommateurs concernés. Dans le contexte de volatilité des tarifs des énergies et dans un souci de gestion en bon père de famille, une consultation régulière des tarifs de l'électricité et du gaz a été entreprise.

Considérant que les tarifs ont baissé depuis le début de la crise de l'énergie,

En ce qui concerne la fourniture d'électricité,

Monsieur le Président propose au conseil de communauté de conclure un contrat d'une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2026, avec ES Energies Strasbourg

- Pour le terrain de football à Barembach, le montant annuel est estimé à **2962.24 € en 2026**, contre 2 144.90 € HT en 2025 contre 7 091.79 € HT en 2024, 16 081.41 € HT en 2023, 2 636.57 € HT en 2018
- Pour la salle polyvalente de La Broque, le montant annuel est estimé à **7 000.71 euros en 2026**, contre 6 281.79 € en 2025 contre 20 661.16 € HT, 47 147.97 € HT en 2023, 8 567.18 € HT en 2018.

Pour les sites suivants, dont la consommation est inférieure à 36 kVA, le montant annuel des consommations est estimé à

CHALET DU DONON 67130 GRANDFONTAINE : 180, 92 € en 2026 , contre 163.99 € en 2025, contre 49.61 € HT en 2024, 50.81 € HT en 2023

HALL DES SPORTS rue DES GRIVES 67130 SCHIRMECK : 2 878.04 € en 2026 , contre 3 423.88 € HT en 2025, contre 11 061.56 € HT en 2024 et 21 745.60 € HT en 2023
--

MASON DE LA VALLEE 114 GRAND RUE 67130 SCHIRMECK : 2 691.51 € en 2026 , contre 3 834.72 € HT en 2025, contre 7 573.59 € HT en 2024 et 14 873.91 € HT en 2023
GARAGE rue DES ECOLES 67130 SCHIRMECK : 36.00 € en 2026 , contre 24.00 € HT en 2025 contre 44.80 € HT en 2024 et 41.34 € HT en 2023
TERRAIN DE FOOTBALL rue DES GRIVES 67130 SCHIRMECK : 144.44 € en 2026 , contre 155.32 € HT en 2025 contre 365.55 € HT en 2024 et 673.25 € HT en 2023
LOCAUX MIS A DISPOSITION DE L'ADAR 68A rue DE L'EGLISE 67130 SCHIRMECK : 662.88 € en 2026 , contre 745.38 € HT en 2025, contre 1 199.80 € HT en 2024 et 2 507.87 € HT en 2023

En ce qui concerne la fourniture de gaz,

Monsieur le Président propose au conseil de communauté de conclure un contrat d'une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2026, avec ES Energies Strasbourg,

- Pour la Salle polyvalente de la Broque, le montant annuel est estimé à **56 046.31 € en 2026**, 71 690.11 € TTC en 2025 contre 87 007.47 € TTC en 2024 contre 163 898.83 € TTC en 2023 contre 42 809.41 € TTC en 2018,
- Pour le Hall des sports, le montant annuel est estimé à **20 348.24€ en 2026**, contre 19 994.00 € TTC en 2025 contre 34 194.03 € TTC en 2024 contre 61 728.39 € TTC en 2023 contre 15 389.13 € TTC en 2018,
- Pour le Club house du terrain de football à Barembach, le montant annuel est estimé à **6 462.68€ en 2026**, contre 9 331.52 € TTC en 2025 contre 14 766.32 € TTC en 2024 contre 26 566.76 € TTC en 2023 contre 6 738.24 € TTC en 2018,
- Pour la Maison de la Vallée à Schirmeck, le montant annuel est estimé à **3410.13€ en 2026**, contre 9 214.06 € TTC en 2025 contre 3 401.0 € TTC en 2024, contre 5 985.89 € TTC en 2023 contre 1 671.29 € TTC en 2018,

Soit un total annuel de **86 267.36 euros en 2026**, contre 110 229.68 € TTC en 2025 contre 139 368.85 € TTC en 2024 contre 258 179.88 € TTC en 2023 contre 66 608.08 € TTC en 2018.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de passer les contrats à intervenir avec ES Energies Strasbourg.

AUTORISE le Président à signer les contrats à intervenir avec ES Energies Strasbourg, à passer commande et à payer les factures correspondantes.

15) DIVERS

Marc SCHEER annonce que le scanner à la clinique Saint-Luc est désormais opérationnel
Jean-Louis BATT remercie les élus pour leur participation à la réunion sur les biens vacants et sans maîtres

Monique GRISNAUX remercie pour la subvention « une rose un espoir » et indique que l'opération a rencontré un franc succès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Compte rendu du 29 avril 2024

Mme Virginie PACLET		Mme Alice MOREL	
M Guy HAZEMANN		Mme Sylvie KROUCH	
M Marc DELLENBACH		M J.-Bernard PANNEKOECKE	
Mme Christiane CUNY		M Denis BETSCH	
M Philippe PFISTER		M Emile FLUCK	
M François SCHEPPLER		M Philippe REMY	
M J-Louis BATT		Mme Martine KWIATKOWSKI	
/		/	
M André WOOCK		Mme Murielle LANGNER	
M André WOLFF		Mme Patricia SIMONI	
M Patrick BENOIT		/	
M Marc SCHEER		Mme Viviane BOLLORI	
M François HEIM		M Marc GIROLD	
Mme Nadège WOLF		M Romain MANGENET	
M Gilbert IBARS		M Gérard DESAGA	
M Jérôme SUBLON		M Laurent BERTRAND	
Mme Monique GRISNAUX		/	
M Ervain LOUX		Mme Olivia GUILLOTIN	
/		M Pierre REYMANN	
M Jacques MICHEL		M Alain HUBER	
Mme Sabine KAEUFLING		Mme Sabine BIERRY	